

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MERCREDI 4 MARS 2026 – 9h45

Compte-rendu

Étaient présent.es :

- Christine BEAUCHEMIN-FLOT
- Martin BIDOU
- Stephen BONATO
- Eva BRUCATO
- Paul-Marie CLARET
- Frédérique DUPERRET
- Stéphanie JAUNAY
- Sylvie LARROQUE
- Stéphane LIBS
- Pascal ROBIN

Étaient excusé.es :

- Jérémy BRETA donne son pouvoir à Stephen BONATO
- Sylvain CLOCHARD donne son pouvoir à Frédérique DUPERRET
- Elise MIGNOT donne son pouvoir à Frédérique DUPERRET

Y assistaient :

- Béatrice BOURSIER
- Léa FAUCHARD
- Fiorenza LORENI

13 administrateur.rices présent.es ou représenté.es

1. Validation du compte-rendu du CA du 21/01/26

Les administrateur.rices valident à l'unanimité le compte-rendu du 21 janvier 2026, sous réserve d'une modification relevée par Pascal Robin.

Il est désormais prévu que chaque conseil d'administration débute par un compte rendu des formations professionnelles passées et à venir.

2. Les formations professionnelles

Les sessions passées

En ce début d'année 2026, plusieurs sessions de formation se sont tenues à Paris, Marseille et Toulouse. Les 26 et 27 janvier, la première session de la nouvelle formation « Relation aux spectateurs : de l'accueil à la gestion des tensions » a eu lieu à l'ABC Toulouse. Cette session a permis des échanges sur les pratiques d'accueil et les 7 stagiaires ont exprimé leur satisfaction.

La session de la formation « Communication digitale pour les salles de cinéma » a rencontré une forte participation à Marseille avec 10 stagiaires les 5 et 6 février.

Le SCARE a également accueilli un groupe de 6 stagiaires pour la formation « Initiation à la projection numérique » en partenariat avec la CST.

Les sessions à venir

Les 12 et 13 mars, les formations Accueil et Maintenance cabine se tiendront à Paris.

La session Ressources Humaines prévue les 2 et 3 avril risque d'être reportée par manque d'inscription. De manière plus générale, une difficulté à mobiliser les participants est constatée sur cette formation. Les administrateur.rices proposent que les documents fournis à la fin de la formation soient mieux mis en valeur dans la communication : powerpoint, modèles et grilles d'entretien annuel, liste des discriminations au travail etc ..., ainsi que plus de retours de cette formation en citant les anciens stagiaires, pour renforcer son attractivité. Il est également rappelé que cette formation s'adresse aussi bien aux directeur.rices de salles qu'à leurs adjoint.es pour une potentielle montée en compétence.

Les projets de formation

Enfin, une nouvelle formation en partenariat avec Hexacom devrait se mettre en place cette année et concernera la gestion économique d'une salle Art et Essai.

3. Commissions Art et Essai

Certain.es administrateur.rices ont fait partie des premières commissions Art et Essai qui se sont tenues depuis la publication des lignes directrices du CNC. Ces derniers soulignent une présidence rigoureuse ayant donné des introductions claires en début de séance. Le président a bien indiqué en préambule les différences de calcul automatique selon la catégorie, avec une prise en compte de la taille de ville. L'information faite au Président de la commission sur cette particularité (dont il n'était pas au courant) par le SCARE, telle que proposée et approuvée par le dernier CA, a donc été efficace.

Le CNC détaille à la fois les résultats issus du calcul automatique de la subvention et du calcul après application du pourcentage suite aux avis de la commission. Le SCARE s'engage à poursuivre les efforts de sensibilisation entamés auprès des exploitants de salles et des commissaires, sur le calcul automatique prenant déjà en compte la situation géographique, pour éviter un double impact.

Cette année est marquée par une augmentation des demandes de classement de la part des circuits. Le SCARE reste vigilant à ce sujet.

4. Éducation à l'image

Les administrateur.ices alertent sur les demandes massives des circuits pour intégrer les dispositifs d'éducation à l'image. Le SCARE défend l'idée de protéger l'antériorité des cinémas ayant une action d'éducation à l'image et leur éviter des désaffections de classes vers un autre établissement. Il souhaite que les nouvelles inscriptions de cinéma ne soient acceptées qu'en cas où des demandes ne seraient pas satisfaites.

Le SCARE contactera l'Archipel des Lucioles, également inquiet par cette question, pour proposer une action coordonnée. A ce jour, l'entrée de nouveaux cinémas dans les dispositifs est décidée par les coordinations régionales et les DRAC. Ils doivent remplir les conditions d'un cahier des charges. Si beaucoup de DRAC et de coordinations sont vigilants sur l'entrée de cinémas de circuits, des disparités de points de vue et d'appréciation par les 400 coordinations peuvent exister. Il a été proposé que ce principe (acceptation d'un nouvel entrant à condition de demandes de classes non pourvues), soit inscrit dans le cahier des charges. Il est également suggéré de sensibiliser Sophie Zeller, la nouvelle directrice des politiques territoriales du CNC, lors d'un rendez-vous.

Il est fait part de l'existence des DAAC (Délégué Académique à l'Action artistique et culturelle) dans chaque académie. Le SCARE rentrera en contact avec le DAAC de l'académie de Lyon afin de préciser leur rôle et

d'accompagner au mieux les adhérents dans leurs démarches et la mise en œuvre des mesures du ministère de l'éducation nationale.

Une communication sera faite aux adhérents pour les inciter à se mettre en relation avec leur DAAC, mais aussi à maintenir une démarche proactive auprès des établissements scolaires, des enseignants et des partenaires, pour éviter que les circuits, qui engagent des contacts auprès de ces derniers, ne viennent se substituer à leurs actions.

5. Comité de concertation Diffusion

Les prochains comités ont été programmés jusqu'à l'été 2026. Ils porteront sur le hors-film (souhait des distributeurs d'encadrer le nombre de séances) et le non-commercial (souhaits des exploitants de mieux encadrer les séances hors des cinémas, comme le plein-air).

Gaëtan Bruel a déjà évoqué plusieurs propositions de thématiques pour les comités à venir. Lors de la prochaine réunion, les membres seront invités à formuler des propositions. Si les administrateur.rices du SCARE n'ont pas de suggestions pour les comités à venir, Christine Beauchemin-Flot proposera la suspension du comité.

6. Modifications éventuelles des statuts par une AGE

Le SCARE avait fait une demande auprès de l'administration fiscale fin 2023, pour obtenir le régime fiscal du mécénat, qui lui permettrait de fournir des reçus fiscaux aux donateurs privés, leur permettant de bénéficier de réduction d'impôt à hauteur de 65% de leurs dons.

La réponse de l'administration, reçue en avril 2024, a été négative car elle indiquait les points suivants :

- La gestion désintéressée du syndicat ne peut être admise car il faudrait modifier les statuts pour indiquer que les membres exercent leur fonction de manière bénévole et gratuite, et qu'en cas de dissolution volontaire, statutaire ou prononcée par justice, les biens de l'association seront dévolus conformément aux statuts ou, à défaut de disposition statutaire, suivant les règles déterminées en assemblée générale.
- Enfin, l'activité de l'association a été considérée comme s'adressant à un cercle restreint de personnes : ses adhérents et par extension les exploitants des cinémas d'Art et d'Essai.

Il conviendrait d'indiquer dans les statuts que le syndicat s'adresse à l'ensemble du public et a vocation à permettre l'accès du plus grand nombre dans les cinémas indépendants et la découverte des films dans les cinémas sur tout le territoire.

NB. L'activité lucrative doit être secondaire et ne pas dépasser 81 051 € pour l'année 2026. (ce qui était le cas les années précédentes). Par contre, si cette somme était dépassée, il conviendrait d'avoir une double comptabilité ou de créer une autre association pour porter l'activité lucrative.

Il est décidé de retenir la demande après modification des statuts, par une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE), au début de l'Assemblée Générale. La convocation d'une AGE, en vue de la modification des statuts, est adoptée à l'unanimité. Elle précédera l'AG du dimanche 10 mai à Cannes.

7. Assemblée Générale 2026

Élections et candidatures

Un appel à candidature a été envoyé le 20 février aux adhérents du SCARE. Les administrateur.rices sortants, Eva Brucato, Stéphane Libs et Elise Mignot, se représentent. En tout, 5 postes sont à pourvoir au sein du conseil d'administration.

Afin de continuer à garantir une représentation de la diversité des salles Art et Essai en France, le SCARE recherche des profils variés, notamment en petite exploitation.

Projections cannoises

Les administrateur.rices ont procédé à plusieurs votes pour encadrer le déroulement des projections du samedi 9 et dimanche 10 mai à Cannes. Au vu du caractère exceptionnel de cette première édition à Cannes, ces votes ne préjugent pas des orientations futures.

- Il est décidé à l'unanimité que les distributeurs seront acceptés aux projections.
- Il a été décidé que les salles non adhérentes, ne seront pas admises aux projections du SCARE. Les programmeurs.ice.s de circuit ne pourront assister aux projections que s'ils accompagnent un.e administrateur.ice.

Le comité de sélection des films est composé de certains membres du conseil d'administration. Un appel à films sera lancé dans les prochains jours, pour une clôture fixée au lundi 13 avril. Le comité de sélection visionnera tous les films et annoncera la sélection début mai. Les films pourront être envoyés par lien de visionnage ou DCP.

Organisation de l'Assemblée Générale

Le rapport d'activité sera rédigé par le bureau du SCARE, le rapport financier par Béatrice Boursier et les co-présidents sont en charge de la rédaction du rapport moral. Lors de l'Assemblée Générale, le rapport d'activité sera présenté de manière collégiale.

La liste des partenaires ayant renouvelé leur accord est indiquée, ainsi que de nouveaux prospects.

8. Élections municipales

Tel que décidé lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration, une newsletter a été envoyée aux adhérents, pour les encourager à prendre attache avec les candidats aux élections municipales ou les futurs nouveaux élus. Une lettre-type, à aménager selon leurs situations, leur a été proposée, à accompagner par le livret « Les cinémas d'Art et d'Essai », joint à l'envoi ainsi que le « guide juridique et pratique sur la liberté de création ».

La parution du guide « la salle de cinéma, un espace culturel au cœur des politiques publiques », édité par la Fédération Nationales des Collectivités territoriales pour la Culture (FNCC), a été saluée. Il comprend de nombreuses paroles d'élu.es partageant leur expérience, pouvant servir de modèles à d'autres.

Béatrice Boursier a participé à une réunion avec l'ACID, l'AFCAE et le GNCR à la demande de l'ACID et du GNCR, pour échanger sur les ingérences des élu.es sur la programmation des cinémas et coordonner les actions de chacun. Si ce sujet reste important, elle a exprimé la volonté du SCARE de porter une voix au sein d'un discours plus global sur le travail et l'importance des salles Art et Essai au cœur des territoires, et la nécessité de les accompagner au mieux, à l'heure où certaines équipes municipales nouvellement élues pouvaient se désinvestir, l'information sur la liberté de programmation et l'indépendance du programmeur étant l'un des aspects d'une communication plus large.

Une communication qui ne serait centrée ou entendue uniquement sur le sujet de l'ingérence, pourrait au contraire donner des arguments aux élus de la représentation nationale ou locale qui souhaitent mettre fin au système du cinéma français ou se désinvestir de l'accompagnement des cinémas. Ainsi, l'envoi de l'information aux adhérents accompagnée d'une lettre-type dans laquelle était incluse ce point, et accompagnée du guide de la liberté de création du ministère de la Culture, a été partagé.

David Obadia a également partagé la même position de l'AFCAE, d'un discours plus global incluant ce sujet et annoncé qu'une tribune de Guillaume Bachy serait publiée dans le Monde, à l'attention des candidat.es aux élections municipales. L'ACID et le GNCR ont pour leur part indiqué leur adhésion à l'observatoire de la liberté de création.

9. Questions diverses

Cinegroup au Marché du Film

Dans le cadre du Marché du film à Cannes, Cinegroup loue un espace dans le Palais côté Riviera, pour organiser des événements dédiés aux exploitants. Ils proposent la mise en location de cet espace, équipé d'une salle de projection de 40 places. La mise en place d'un événement un sein du Marché du film n'est pas jugée opportune.

L'Audience spectateurs SCARE

Le bureau du SCARE a effectué un bilan avec LuckyTime sur les prochaines étapes concernant la création d'une « Audience SCARE » grâce à la pose de pixels sur les sites internet des cinémas adhérents. Actuellement 55 cinémas contribuent au projet et il est estimé nécessaire d'attendre au moins 100 cinémas pour pouvoir commencer à faire rémunérer cette audience aux distributeurs, lors de l'achat de leurs campagnes.